

22 juin 2007 : Avis défavorable du CNESER

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche demande "l'abandon" du projet de loi d'autonomie des universités, "imposée au pas de charge".

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a rejeté, vendredi 22 juin, le projet de loi d'autonomie des universités. "La construction de réponses aux besoins de la société, aux exigences portées par la communauté universitaire, nécessite l'abandon de ce texte" stipule la motion adoptée par les représentants du monde universitaire.

Vendredi matin, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse avait réuni l'ensemble des représentants du monde universitaire pour clore les concertations entamées le 31 mai. Elle avait laissé la porte ouverte à des "modifications consensuelles" de l'avant-projet de loi rendu public mardi, en rejetant toute remise en cause de la "logique d'ensemble" du texte.

Calendrier

Le CNESER, qui s'est réuni vendredi après-midi, est un organisme consultatif où siègent tous les acteurs de l'enseignement supérieur sous l'égide de leur ministère de tutelle. La motion a été adoptée par 33 voix pour, 15 contre. Cinq représentants se sont abstenus et deux n'ont pas pris part au vote.

Le CNESER "tient à protester vigoureusement contre le calendrier de discussion de la réforme", peut-on lire dans la motion diffusée auprès d'Associated Press par le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP, membre de la FSU et majoritaire) dont la délégation a claqué la porte de la réunion juste après le vote. "Imposé au pas de charge avec un passage en juillet, le calendrier a encore été accéléré avec la convocation du CNESER plénier avec moins d'une semaine de délai", ajoute le texte qui parle de "mascarade" de concertation.

"Compétences à géométrie variable"

Pour le CNESER, "sur le fond, le projet de loi est à l'opposé des attentes de la communauté universitaire, des propositions et inquiétudes exprimées dans les 'concertations'".

"Alors que l'ensemble de la communauté universitaire refuse une université à plusieurs vitesses, la loi instaure une autonomie optionnelle qui conduira à des universités aux compétences à géométrie variable et institutionnalisera un enseignement supérieur à deux vitesses. Cette inquiétude est renforcée par les déclarations du président de la République expliquant que les universités qui opteraient pour le statut d'autonomie seraient dotées de moyens nouveaux", précise la motion.

"L'avenir des universités et de l'enseignement supérieur français vaut mieux qu'une loi bâclée en un mois (...) La construction de réponses aux besoins de la société, aux exigences portées par la communauté universitaire, nécessite l'abandon de ce texte et une tout autre loi élaborée selon une toute autre méthode", conclut le texte adopté.

"Tout ne peut être repris des vœux qui ont été exprimés, parce que le texte qui a été élaboré porte une cohérence, une stratégie d'ensemble qui correspond aux engagements du président de la République, comme, je le crois sincèrement, aux attentes de la nation", avait déclaré la ministre vendredi matin.

"La ministre a fermé toutes les portes"

Pour elle, "il eut été incompréhensible de modifier cette logique d'ensemble qui vise à conférer à toutes les universités des modalités de gouvernance renouvelées et à offrir des espaces d'autonomie nouveaux aux établissements qui seront prêts à les assumer".

Valérie Pécresse avait en revanche assuré vouloir poursuivre la démarche "d'analyse et d'introduction possible de modifications consensuelles".

"Sur les trois points essentiels que sont la composition du conseil d'administration, la sélection au master et l'autonomie optionnelle des universités, la ministre a fermé toutes les portes", a déploré de son côté le président de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), Bruno Julliard, pour lequel "tout se décide à l'Elysée ou à Matignon".

"Si on n'avance pas sur ces trois points-là, on va vers une grande difficulté et une opposition frontale au projet", a-t-il prévenu.

Le projet de loi doit être présenté mercredi prochain en Conseil des ministres. (AP)